



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carburants

Question écrite n° 105483

Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les préoccupations des professionnels de la représentation commerciale, VRP et commerciaux, face aux hausses du prix des carburants. Cette hausse ampute directement le pouvoir d'achat des commerciaux tous statuts confondus, car ils sont rémunérés uniquement par le biais de leurs commissions, et ne bénéficient pas du remboursement de leurs frais. Pour faire face à cette situation la chambre syndicale des forces de vente qui les représente, sollicite l'ouverture d'une concertation et demande que soit prise en compte la spécificité de leur profession, maillon indispensable de notre économie. Ces professionnels demandent le rétablissement de la TIPF flottante et l'affectation en « avoir fiscal » du surplus de taxes acquitté sur le carburant utilisé. Il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour répondre aux attentes de cette profession, mais également pour préserver les emplois de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favennec](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105483

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3824

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)